

**Réunion publique de
concertation**
*« habiter, travailler et vivre au Pays
d'Autan »*

Compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2009 à 17 h 30, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet

Etaient présents :

ARESKI Yeddou	Représentant CFE - CGC
BARJAUD Philippe	Bureau d'études Urba-Environnement
BARTHES Philippe	Maire d'Albine
BARTHES Robert	Conseil de développement de l'agglomération de Castres-Mazamet et du Pays d'Autan
BAUX Brigitte	Mairie de Navès
BEAULIEU Jacques	OT-SI de Mazamet ; Président de l'Association pour la Valorisation du Patrimoine Mazamétain - Jouet Haut Bois
BEAUSSART Xavier	Directeur adjoint du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
BLANC Henri	Président de la Commission « aménagement et valorisation de l'espace et de l'environnement » - Maire de Saïx
BOYER Grégoire	Directeur de Libellus - Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
CATHALA Jean-Pierre	Commerçant
COUSINIE Marc	Maire de Navès
DELSALLE Maurice	Mairie de Saïx
DELOCHE Paul	Maire adjoint de Mazamet
DURA Geneviève	Mairie de Saïx
FARENC Andrée	Suppléante de M. Bernard Carayon, Député du Tarn
GILGENKRANTZ Claire	Pôle habitat - Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
GOMES Mathias	Représentant CFE - CGC
JEANROT Nicole	Conseil de développement de l'agglomération de Castres-Mazamet et du Pays d'Autan
JERRIGE Nelly	CAUE 81
JIMENEZ Casimir	Mairie de Saïx
LEDDET Denis	Cabinet CITADIA
LE JOLY Sylvie	Chargée de mission - Pays d'Autan
LEROUX Philippe	Représentant des Laboratoires Pierre Fabre S.A
LUESMA Pierre	UNSA
MAS Brigitte	Mairie du Pont de l'Arn
MASQUELIN Brigitte	SCoT du Pays d'Autan
MAUREL Michel	Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet
MOKHLISSE Safia	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
MOLENAT Gérard	Directeur du CPIE des Pays Tarnais
MUSSCHE Justine	
OBERTI Lise	Syndicat mixte SCoT de l'Albigeois
PARIS Jean-Pierre	Président du Syndicat Mixte du SCoT du Pays d'Autan

PUIG Jean-Louis	Mairie de Saint Amans Soult
RIGOLLE Franck	D.A.R.T - Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
SARACCO Brigitte	Maire de Saint Amans Valtoret, Présidente de la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré
(de) VILLENEUVE Nathalie	Présidente de l'Association des élus du Pays d'Autan, Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
WODZYNSKI Alexandre	Directeur du Conseil de Développement
<u>Étaient excusés :</u>	
ALQUIER Jacqueline	Sénatrice du Tarn
AURIAC Richard	Maire de Labruguière
BENOIT Michel	Maire de Lagarrigue
CARAYON Bernard	Député du Tarn, représenté par Mme Andrée Farenc, Suppléante
CHARLES Pascal	Chargé de mission - Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
CROS Jérôme	Directeur du Musée du Textile - Labastide-Rouairoux
DHOMPS Michel	C.C.I de Castres-Mazamet
FONVIEILLE Catherine	Chambre d'Agriculture du Tarn
GAREL Vincent	Maire d'Aiguefonde
MALVY Martin	Président de la Région Midi-Pyrénées
MILLAN Guy	Président du Conseil de Développement de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et du Pays d'Autan
PASTOR Jean-Marc	Sénateur du Tarn
POITEVINEAU Marie-Pierre	Directrice de la MJC de Labruguière
ROSENAU Ariane	Coordination des Associations du Pays d'Autan
VINOT Marie-Claire	Directrice d'ASSOCIL



Introduction par M. Alexandre Wodzynski, Directeur de l'association des élus du Pays d'Autan et du Conseil de développement de l'agglomération de Castres-Mazamet et du Pays d'Autan

M. Alexandre Wodzynski prend la parole pour remercier les personnes présentes de leur participation et excuser les personnes empêchées.

Le Pays d'Autan est constitué de 33 communes, ce qui représente 100.000 habitants pour 41.000 emplois.

Le Pays d'Autan a été créé en 2004 sur la base d'une charte de développement durable.

Il présente les différents intervenants avant d'évoquer les 3 grandes fonctions du Pays.

- une fonction de concertation avec le Conseil de développement qui est composé de membres de la société civile qui participent et émettent des avis sur les grands dossiers. Il est présidé par M. Guy Millan, qui en déplacement sur Cahors pour quelques jours, est excusé pour cette séance de travail.
- une fonction de contractualisation, de financement avec l'Association des élus du Pays d'Autan, présidée par Mme Nathalie de Villeneuve, élue à Castres.

Les plans de financement d'opérations structurantes sont finalisés avec les partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département et les collectivités locales.

- une fonction d'aménagement du Pays, harmonisation des politiques publiques en matière d'habitat, de déplacements, d'environnement et de développement économique.

Trois fonctions pour un même projet partagé d'aménagement et de développement durable du Pays d'Autan (PADD).

En résumé, c'est à l'échelle du bassin de vie, du Pays que se dessinent les grandes orientations, au travers de schéma directeur : tourisme, culture, infrastructures économiques ...

La réunion de ce soir va vous permettre de mieux appréhender le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Autan (SCoT) qui fixe pour objectif d'ici 2030, 4.000 emplois et 10.000 habitants supplémentaires et qui met en place pour la 1^{ère} fois, des règles du jeu contraignantes utiles au développement durable et indispensables à une bonne qualité de vie :

- limitation de l'étalement urbain
- contrôle des grandes surfaces
- redensification des villes
- ...



Intervention de M. Henri Blanc, Président de la Commission « aménagement et valorisation de l'espace et de l'environnement » du Conseil de développement de l'agglomération de Castres-Mazamet et du Pays d'Autan

A la veille du sommet de Copenhague, qui n'a pas entendu parler de « changement climatique » et de « développement durable ».

Cette notion de « développement durable », est certes, on ne peut plus galvaudée, mais, aujourd'hui cette orientation s'impose à nous, face aux risques majeurs qui menacent notre planète.

Ces risques sont confirmés par la communauté scientifique, notamment la GIEC (Groupe d'experts inter gouvernemental sur l'évolution du climat) :

- démographie galopante alors que s'épuisent les ressources naturelles,
- altération de la biodiversité (sont menacés de disparition : une espèce d'oiseaux sur huit, une plante sur huit, un mammifère sur quatre),
- réchauffement climatique sans équivoque et n'épargne pas notre région où l'on constate des périodes de sécheresse, la disparition des glaciers dans les Pyrénées et de fortes précipitations et inondations soudaines ... la commune que j'ai l'honneur d'administrer pourrait en témoigner avec l'orage diluvien qui s'est abattu sur elle le 21 avril dernier !

Dès lors, ce concept de développement durable - proposé par les Nations Unies en 1987, sous le nom de rapport Brundtland - fait de plus en plus autorité.

Le développement durable est la volonté de répondre à deux grands déséquilibres qui se sont creusés à compter des années cinquante : une répartition de plus en plus inégale de la richesse à l'échelle planétaire et l'avènement, sur le plan environnemental, du changement global. L'enjeu du développement durable est alors la mise en œuvre de régulations politiques et économiques à même de réduire progressivement, mais suffisamment rapidement, ces deux déséquilibres.

Rapidement, quels sont les leviers dont nous disposons pour mettre en œuvre la durabilité sur nos actes essentiels de la vie qui sont de se loger, de se nourrir, de se déplacer, de produire ; ils relèvent pour l'essentiel des politiques publiques, mais pas seulement.

- Figurent au premier chef les normes et taxes qui relèvent d'une politique publique nationale.
- Mais aussi le Droit constitue un levier important avec notamment l'utilisation, parfois abusive, du principe de précaution.
- Les politiques publiques peuvent encore favoriser des stratégies de dématérialisation avec le développement de l'économie numérique.
- Elles peuvent également limiter l'étalement urbain.
- Elles peuvent enfin agir sur le degré d'information et de sensibilisation des citoyens.

Le concept de "développement durable" oppose trop souvent développement économique, cohésion sociale et protection de l'environnement dans un affrontement stérile.

Aussi, le pays d'Auran - comme tous les pays - s'est construit autour de cette ambition du « développement durable ».

Sa charte vise notamment à faire de cet espace de vie « un territoire assuré d'une qualité de services pour tous ses territoires et ses habitants ; un territoire de référence en matière de développement durable et de démocratie participative ; un territoire exemplaire en matière de cohésion sociale et de solidarité entre les générations ».

Dans le cadre du Conseil de développement, la Commission « aménagement et valorisation de l'espace et de l'environnement » que je m'efforce d'animer, se réjouit de cette nouvelle initiative après les trois temps forts précédents :

- le 18 septembre 2008 :
 - Présentation de la démarche globale de l'Agenda 21
 - Identification des besoins des communes du Pays d'Autun
 - Et proposition d'accompagnement (intervention de l'ARPE)

- le 26 novembre 2008 : la méthodologie du diagnostic partagé (témoignage de M. Damien Chamayou, Président de la Communauté de communes des Monts d'Alban).

- le 15 juin 2009 : c'est ici même, une réunion préparatoire aux Assises Régionales de l'Education à l'Environnement ; l'occasion pour relancer la dynamique de réflexion collective afin de mieux cerner le rôle que devrait jouer le Conseil de développement dans le soutien à apporter à l'Association des Elus et aux Communes en vue de développement durable.

A signaler également, dans ce cadre, l'intérêt de la journée à La Pouzaque, le 23 septembre dernier, dédiée aux « enjeux de l'éducation à l'environnement vers un développement durable ».

Je souhaite donc que cette réunion publique permette à travers d'exemples concrets de démontrer que le développement durable sur un territoire c'est possible.

Je ne citerai pour exemple que la gratuité des transports en commun sur l'agglomération de Castres-Mazamet, le développement des liaisons douces pédestres et cyclables à l'échelle du Pays d'Autun, le développement de l'énergie renouvelable avec 2 chaudières bois sur Castres et Mazamet, un programme de développement de l'éolien sur la vallée du Thoré et du photovoltaïque sur le causse, la protection de la biodiversité par le respect des trames vertes et bleues à l'échelle du Pays d'Autun, par la limitation de l'étalement urbain dans le cadre du SCOT etc....

Chacun doit contribuer au développement durable : de l'Etat aux collectivités en passant par les entreprises et les citoyens, chacun étant responsable de ce développement équilibré. Pour l'heure, la prise de conscience n'est pas suffisante. Le chacun pour soi l'emporte sur le chacun pour tous.

Jusqu'à maintenant nos politiques publiques s'appuient essentiellement sur le progrès technologique pour mettre en œuvre la durabilité. Reste de manière plus générale, que le progrès technique, les gains de productivité doivent se conjuguer à des modifications comportementales pour être efficace. La difficulté réside à faire bouger les comportements de ceux qui produisent l'innovation technologique et les modes de vie au sein d'une démocratie. C'est pourquoi le développement durable constitue un véritable défi démocratique. Et le Conseil de développement à l'échelle d'un bassin de vie doit y jouer

pleinement son rôle. Pour ce faire nos discours et nos actions ne doivent ni endormir la population ni l'angoisser, nous avons le devoir de n'être ni trop anxiogène ni trop anxiolytique.

Merci de votre attention.



Intervention de Mme Nathalie de Villeneuve, Présidente de l'association des élus du Pays d'Autun

Depuis le précédent de Rio, en 1992, qui consacrait les Agendas 21 locaux, associations et élus territoriaux tentent de s'organiser pour peser et par là, légitimer leur action au niveau mondial. Alors que le 7 décembre s'ouvre, à Copenhague, le sommet sur les changements climatiques, j'ai pensé intéressant d'amorcer une réflexion sur l'échelle pertinente des actions liées au développement durable.

En effet, si l'on considère que

- 50% de la population mondiale vit dans les villes où sont, en plus, consommés deux tiers de l'énergie
- 50 à 80% des mesures d'atténuation du changement climatique relèveraient des collectivités territoriales (PNUD)
- en France, l'application du Grenelle de l'environnement reposerait à 70% sur des mesures territoriales,

on peut comprendre combien il est important pour les acteurs locaux de réaffirmer l'un des principes de base du DD : penser global, agir local.

Pourquoi agir local ?

Aujourd'hui, il semble que chacun s'accorde à reconnaître la légitimité des collectivités décentralisées pour décliner, à leur échelle, des objectifs globaux pour des raisons liées à l'efficacité des politiques à mettre en œuvre et de pragmatisme qui peut conduire à s'appuyer en priorité sur la mobilisation des acteurs locaux. C'est le "théorème de la localité".

Une intervention à l'échelle territoriale a probablement plus de chance d'être efficace qu'au niveau global - dans la mesure où les responsabilités sont plus faciles à établir, les actions plus commodes à contrôler, et les interdépendances entre acteurs plus aisées à prendre en compte.

Enfin, plus généralement le niveau local apparaît comme le seul à pouvoir garantir le minimum de *transversalité* qui est au cœur de la notion de "développement durable". La nécessité de trouver des solutions à des problèmes concrets peut être une bonne incitation

au décloisonnement des logiques institutionnelles - et l'échelle territoriale est sans doute plus favorable que d'autres à la recherche de compromis et donc d'intégration.

S'il y a quelque part une articulation à trouver entre les trois dimensions constitutives du « développement durable » - le social, l'écologique et l'économique -, c'est probablement au niveau local qu'elle pourra le plus facilement être construite, dans la mesure où c'est aussi à cette échelle que leur contradiction apparaît avec le plus de force et d'évidence.

Ce thème de la transversalité nous conduit très naturellement au principal argument qui milite finalement pour une approche territoriale du développement durable, celui de la *démocratie*.

Si l'échelle territoriale apparaît bien a priori comme un point d'appui privilégié des démarches globales de "développement durable", qu'en est-il dans la réalité ?

L'évaluation – sans doute d'ailleurs prématurée – est passablement ambiguë.

D'un côté on constate une certaine prolifération des initiatives – dans un cadre souvent contractuel – et l'émergence progressive d'une "culture partagée" à l'échelle locale autour de thèmes communs à tous comme "la mobilité maîtrisée", "le renouvellement urbain", "le rééquilibrage rail-route", "le développement endogène", "l'agriculture de terroir", "la démocratie de proximité", la "mixité sociale", "la réduction des vulnérabilités" ...

De l'autre, il faut bien remarquer que beaucoup des expériences ou actions engagées en restent souvent à l'état de la réflexion ou ne dépassent pas le stade de l'expérimentation locale. Mais surtout, une certaine confusion est entretenue sur la contribution réelle de ces réflexions à la solution des problèmes globaux – ce qui, en retour, favorise une tendance naturelle à marginaliser le territoire dans les approches plus économiques ou internationales du développement durable.

Entre le local et le global il semblerait donc que les articulations restent encore largement à construire.

Faute d'articulation nous pourrions au contraire assister à une certaine autonomisation des démarches « globales » et « locales » :

- aux marchés, aux Etats ou aux institutions internationales le soin d'imaginer, puis de faire fonctionner les instruments qu'ils jugent les plus efficaces (normes, prix, contrats, fiscalité ...) pour réguler les interdépendances planétaires.
- aux acteurs de terrain, aux collectivités locales, la responsabilité de mettre en place - à la bonne échelle - les outils d'un "aménagement durable" adaptés à chaque territoire.

D'ores et déjà on voit en effet coexister deux logiques de "développement durable" qui n'ont, finalement, que très peu de points communs.

D'un côté, celle des géographes, des aménageurs, des bailleurs sociaux, des propriétaires fonciers ... essentiellement préoccupés par une bonne intégration de l'environnement dans le développement local, les infrastructures, ou la planification spatiale.

De l'autre, celle des économistes, des grandes entreprises, des associations de consommateurs, mais aussi des ONG internationales ou des diplomates ... qui s'intéressent plutôt à la « consommation éthique », au "principe de précaution", aux « écotaxes », aux « marchés de droit à polluer » ...

Comment alors concilier les deux ?

Ce qui devrait, au contraire, être au cœur de la démarche de développement durable, c'est l'obsession constante de créer des passerelles - de « tisser des coutures » - entre le local et le global, le sectoriel et le spatial.

Les outils existent, on peut penser, en particulier, aux procédures de contractualisation, contrat ou convention de territoires déclinés en visée stratégique au travers de « schémas directeurs » mais on peut regretter qu'il leur manque une véritable vision transversale et des moyens dédiés hors politique sectorielle.

Je vous propose que nous poursuivions ensemble, à notre échelle du Pays d'Autun, ce travail de dentelle pour créer inlassablement de nouvelles « coutures » entre les territoires, entre les quartiers, les agglomérations, les bassins d'emploi, les régions, les pays ; et pourquoi pas que nous l'intégrions dans des problématiques plus larges, villes/campagne, cultures du Nord/cultures du Sud.

Il s'agit, ensemble d'explorer tous les outils qui permettent de lier les logiques de consommation et celles de développement local. Le développement des circuits courts, des énergies renouvelables, des transports en communs, la préservation de la biodiversité et du foncier font partie des quelques tentatives allant dans ce sens. Certes, toutes ces pistes de solutions sont encore malheureusement localement très fragiles. Mais il est intéressant de constater que des réalisations concrètes ont vu le jour - ce qui montre, au minimum, qu'elles correspondent à une attente.



Intervention de M. Jean-Pierre Paris, Président du SCoT du Pays d'Autun

Le SCoT est un document d'urbanisme à l'échelle des 3 intercommunalités et 2 communes isolées du Pays d'Autun, soit 33 communes, 100 000 habitants. C'est un document prospectif qui pose la question de l'avenir de ce territoire à l'horizon 2030.

Dans un premier temps, le diagnostic du SCoT a permis de faire émerger les enjeux principaux du territoire

- Attractivité, désenclavement et développement touristique
- Développement d'une offre de foncier à vocation économique
- Réduction de la consommation d'espace
- Constitution d'une offre de logements de qualité

Développement d'une offre de transport en commun avec une offre alternative au tout voiture.

Organisation de la croissance urbaine en préservant les espaces agricoles, les paysages et les ressources du territoire.

Dans un second temps, un travail sur le scénario de développement a permis de se positionner sur un scénario à la fois volontariste et réaliste, dont les objectifs chiffrés sont :

- + 10 000 habitants
- + 4 000 emplois
- + 8 à 9 000 logements

Sur ces bases, le SCoT a élaboré son projet d'aménagement et de développement durable (PADD), c'est-à-dire un ensemble d'objectifs thématiques sur l'économie, l'habitat, les déplacements, les paysages ... dans la perspective du développement durable.

Et un document d'orientations générales (DOG), c'est-à-dire un ensemble de règles communes pour un aménagement cohérent et équilibré de notre territoire.

Ces règles s'imposent aux documents d'urbanisme des collectivités : les PLU et les cartes communales.

Elles portent essentiellement sur :

- L'économie de l'espace

Constatant que l'urbanisation est de plus en plus consommatrice d'espace, que la construction des logements notamment, se fait de plus en plus loin des centres, souvent de façon désordonnée le long des routes et des chemins, la loi impose maintenant que les collectivités se donnent des objectifs de consommation raisonnée dans ce domaine. Aussi, le SCoT se donne-t-il des objectifs de consommation maximum à l'horizon 2030 de

- 600 ha pour les extensions urbaines à vocation résidentielles
- 300 ha pour les extensions à vocation économique

- La proximité de l'habitat, de l'emploi, des équipements et des services

On constate aujourd'hui que la dispersion de l'habitat conduit les familles à de nombreux déplacements quotidiens qui ne peuvent se faire qu'en voiture. L'objectif est de rapprocher l'habitat avec les autres fonctions de la vie quotidienne (emploi, études, loisirs, achat..) pour maîtriser les besoins de déplacement, pour que ceux-ci puissent se réaliser autrement qu'en voiture et ainsi contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce rapprochement veut dire que la plupart des logements doivent être construits soit dans les villages et les quartiers existants, soit à leurs abords immédiats dans le cadre d'extensions urbaines modérées.

La proximité permet en outre d'optimiser les réseaux collectifs existants d'eau, d'assainissement, d'éclairage public ... les services (ramassage d'ordures ménagères ...) et de préserver les terres agricoles et les espaces naturels.

- La qualité des opérations d'urbanisme

Notamment, la qualité urbaine et paysagère des opérations d'aménagement et de lotissement, avec plus de diversité dans les logements pour répondre aux besoins de tous les ménages.

Et la qualité dans l'aménagement ou le renouvellement des zones d'activités particulièrement en entrée de ville.

- La mobilité durable

Une mobilité durable pour le territoire s'appuie sur les modes alternatifs et complémentaires à la voiture, notamment

* En organisant une plus grande densité des logements dans les quartiers desservis par les transports en commun quand ils existent,

* En améliorant l'intermodalité des transports au niveau des gares. Aujourd'hui, les gares routières, SnCF et Libellus ne sont connectées ni spatialement ni sur le plan des horaires. L'objectif est d'interconnecter l'offre TC existante au niveau des gares SnCF, de rendre ces gares facilement accessibles par tous les modes de transport (vélo, voiture, TC...) et de pouvoir y stationner

* En développant les modes piétons et cyclables par un aménagement adapté des espaces publics

* En aménageant des aires de covoiturage...

- La protection des paysages et de la biodiversité

Les paysages du territoire sont riches et diversifiés, montagne, plaine, piémonts, collines, buttes, versants, vallées... Ils constituent un facteur d'attractivité de notre territoire. L'urbanisation doit tenir compte des qualités paysagères des sites dans lesquelles elle se développe.

Par ailleurs, ces espaces de nature abritent une grande diversité d'espèces animales ou végétales. Le 1/3 du territoire est d'ailleurs répertorié au titre d'inventaires naturalistes que sont les ZNIEFF ou les sites Natura 2000.

Le SCoT a élaboré un plan de la trame verte et bleue qui permet de repérer les connexions principales à maintenir entre les espaces de nature afin de préserver la richesse biologique du territoire.

Ces connexions doivent être prises en compte lors d'opérations d'urbanisme par l'intégration de coulées vertes, le maintien des haies bocagères ou la valorisation des rivières et de leur ripisylve.

Le scénario de développement du SCoT est conditionné à l'amélioration de la desserte du territoire, notamment à la réalisation de l'autoroute Toulouse-Castres.

Nous allons faire intervenir M. Leddet du Bureau d'études CITADIA pour qu'il nous apporte son regard extérieur sur notre territoire et ses enjeux (cf. présentation ci-jointe).

Puis, nous verrons comment les critères du SCoT sont pris en compte lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme au travers de l'exemple du Plan Local d'Urbanisme d'Albine, présenté par MM. Philippe Barthès, Maire d'Albine et Philippe Barjaud, urbaniste chargé de l'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme (*cf. présentation ci-jointe*).

Ensuite, des exemples d'anticipation pour l'aménagement de quartiers durables vous seront montrés par Nelly Jerrige, architecte-urbaniste au CAUE (*cf. présentation ci-jointe*).



Interventions

M. Philippe Leroux s'interroge sur les priorités dans l'application d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

M. Denis Leddet précise que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable se construit dans le cadre d'une réflexion globale, en appui sur un diagnostic qui permet de faire émerger des enjeux et des priorités communes.

M. Henri Blanc évoque l'intérêt de convergence d'une démarche de Pays et de l'Agenda 21 et rappelle que l'on se trouve aux balbutiements de cette approche croisée.

M. Gérard Molénat s'interroge sur la place de l'esthétique dans un projet urbanistique et d'aménagement de quartier.

M. Alexandre Wodzynski indique que le Pays d'Autan souhaite se doter d'une charte d'aménagement associée à une charte des paysages du Pays.

M. Philippe Barjaud rappelle que le Plan Local d'Urbanisme est l'occasion de réviser l'aménagement d'un territoire de façon transversale et en coopération avec différents opérateurs : des collectivités territoriales à la population locale.

Mme Nelly Jerrige ajoute que les communes peuvent faire appel à des urbanistes pour être accompagnées dans leur démarche d'aménagement de nouveau quartier ou d'élaboration ou révision de leur Plan Local d'Urbanisme. Le CAUE offre ce genre de services.

M. Jean-Louis Puig s'interroge sur les recours que peuvent exercer des propriétaires privés dans le cadre de l'élaboration ou la révision d'un plan local d'urbanisme

M. Philippe Barjaud remarque que le code de l'urbanisme offre la possibilité à des propriétaires privés de se regrouper, sous forme d'association foncière urbaine, par exemple, pour réaliser une opération d'aménagement que le Plan Local d'Urbanisme autorise. Cela peut être intéressant quand une zone d'extension urbaine est prévue dans un Plan Local d'Urbanisme.

Après, lors de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, celui-ci est soumis à l'avis de la population dans le cadre de la concertation puis dans le cadre de l'enquête publique. Les citoyens et propriétaires peuvent se manifester à tous les moments de la procédure.

M. Henri Blanc précise l'importance de la participation démocratique dans la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme.

M. Philippe Barthès soulève la faiblesse de la motivation et de l'implication des habitants dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Il constate une faible adhésion des administrés lors des réunions publiques préparatoires du Plan Local d'Urbanisme.



Nathalie de VILLENEUVE
Présidente de l'association des élus du Pays d'Autan

P.J. : 3 présentations Power Point